

Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal du 13 Avril 2022 à 20 heures en Mairie de Lorette



PRESENTS : M. TARDY Gérard, MME VERGER Eliane, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, M. MATHIVET Thierry, M. PORTALLIER Lionnel, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique.

ABSENTS / EXCUSES : M. TARDY Gérard (au point n°2 : 2022-04-34), M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, M. BAILLY Camille, MME PELARDY Patricia, MME BREGAIN Patricia, MME PINTACORONA Anna, M. RICCI Patrick, MME FAYELLE Chantal, MME ACAR Yaren.

PROCURATIONS DE :

MME CELIBERT Marcelle à M. POINAS Christophe (ne prend pas part au vote au point n°14 : 2022-04-55)

MME PELARDY Patricia à M. RAIA Gilles (ne prend pas part au vote au point n°14 : 2022-04-47)

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle

MME FAYELLE Chantal à MME VERGNAUD Evelyne

M. LEQUEUX Julien à MME GASSA Amelle (de 20h00 à 20h15)

MME ACAR Yaren à M. DI GUSTO Dominique

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2022.

Il est approuvé à la majorité des membres présents.

Votes « contre » de Julien LEQUEUX, Amelle GASSA, Dominique DI GUSTO, Yaren ACAR.

Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU qui accepte cette mission.

Arrivée de M. MATHIVET Thierry à 20h08

Arrivée de M. LEQUEUX Julien à 20h15



PRESENTATION PAR MONSIEUR GILLES THIZY, VICE-PRESIDENT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

2022-04-34- PROTECTION JURIDIQUE DE MONSIEUR LE MAIRE DE LORETTE PAR LA COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal d'octroyer à Monsieur Gérard TARDY, en sa qualité de maire de Lorette, la protection juridique de la commune, dans le cadre des actions en cours, tant pour la procédure de 1ère instance, d'appel et le cas échéant de cassation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-04-35- APPROBATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS : MODIFICATION DES INDEMNITES ALLOUEES

Au regard des évolutions de délégations de fonctions consenties aux Adjoints et à certains Conseillers, Monsieur le Maire vous propose :

1) De fixer, pour toute la durée de ce mandat et à compter du 1er mai 2022, le régime indemnitaire des élus de la manière suivante :

- Pour le Maire : 55 % du terme de référence,
- Pour le 1er et du 3ème au 6ème adjoint et le 8ème adjoint : 22% du terme de référence,
- Pour le 2ème et 7ème adjoint : 11% du terme de référence
- Pour chacun des 4 Conseillers délégués : 5,5 % du terme de référence.

Le terme de référence est l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2) De prévoir le versement de ces indemnités à compter du 1er mai 2022 ;

3) D'appliquer systématiquement les augmentations qui pourraient intervenir à l'avenir en raison de la modification de l'indice 100 de la fonction publique ;

4) D'imputer la dépense correspondante au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

1 abstention : MME ORIOL Evelyne

Conseil Municipal du 13 avril 2022



2022-04-36- EXERCICE 2022 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Monsieur le Maire vous propose, pour l'exercice 2022, de diminuer la pression fiscale des Lorettois en baissant de 1% les taux communaux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Il vous invite à fixer les taux des impôts communaux ainsi qu'il suit :

la taxe foncière sur les propriétés bâties à :	37,08 % (au lieu de 37,45 %)
la taxe foncière sur les propriétés non bâties à :	50,50 % (au lieu de 51,01 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-37- REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021- BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire vous propose de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2021 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

en recettes au compte 1068, la somme de :	1 514 356,69 €
en dépenses au compte D001, la somme de :	1 032 308,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-04-38- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022

Monsieur le Maire vous propose de :

- APPROUVER le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP),
- APPROUVER la création des deux autorisations de programme telles que détaillées ci-dessus,
- L'AUTORISER lui, ou son représentant, à engager les dépenses des deux opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- PRECISER que les crédits de paiement de 2022 seront inscrits au budget 2022 sur les deux opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-04-39- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire vous demande de :

- 1) De l'approuver tel qu'il vous est proposé ;
En section de fonctionnement à la somme de : 5 171 401,00 €
En section d'investissement à la somme de : 3 324 055,97 €
- 2) De voter les crédits au niveau du chapitre ;
- 3) De le mandater lui ou l'un des adjoints pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-04-40- REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS

Monsieur le Maire vous propose de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2021 du budget des établissements lorettois et de les affecter de la manière suivante :

en dépenses au compte D 002, la somme de :	5 489,98 €
en dépenses au compte D001, la somme de :	375 313,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-04-41- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2022, du budget des Etablissements Lorettois, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de :	122 725,00 €
En section d'investissement à la somme de :	500 932,31 €

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre. Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
4 votes « contre » : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-04-42- VERSEMENT COTISATION A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES TRESSES ET LACETS

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) Verser à l'association la Maison des Tresses et Lacets, la cotisation annuelle pour l'exercice 2022, de 600 € ;
- 2) Imputer la dépense, au budget général de la Commune.

Etant intéressée par la délibération, MME VERGER Eliane ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-43- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2022

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De verser au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay, une participation de 76 654, 50 € pour l'année 2022 ;
- 2) D'imputer la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-44- FILIERE TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De créer, à compter du 15 avril 2022, un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet ;
- 2) De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs budgétaires permanents de la filière TECHNIQUE
- 3) De préciser que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel ;
- 4) De lui faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre des adjoints techniques ;
- 5) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-45- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES EN 2022-2023

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'attribuer pour l'année scolaire 2022-2023 :

ADLE Ecole Jean de la Fontaine

- * Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs) 4 233, 87 €
- * Opération "spectacles" (sur justificatifs) 8,77 € par élève
- * Fournitures scolaires 30,24 € par élève

ADLE Ecole Marie CURIE

- * Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs) 1 943, 10 €
- * Opération "spectacles" (sur justificatifs) 8, 77 € par élève
- * Arbre de Noël (sur justificatifs) 11, 26 € par élève
- * Fournitures scolaires 24, 30 € par élève

OGEC de l'école Notre Dame – (hors subvention du contrat d'association)

- * Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)
 - Primaire 1 661,40 €
 - Maternelle 999, 00 €
- * Arbre de Noël des enfants scolarisés en maternelle (sur justificatifs) 11, 26 € par élève
- * Opération "spectacles" (sur justificatifs) 8, 77 € par élève

- 2) D'imputer au budget général ces mouvements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-46 A 2022-04-58 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement des montants de subventions aux associations selon les modalités fixées ci-dessous et d'imputer les dépenses au budget général.

Au titre des associations sportives :

	Montant voté pour 2021	Montant attribué pour 2022
La Pétanque Lorettoise	472,00 €	472,00 €
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette	2095,20 €	4 454,85 €
L'Union Cyclo du Gier	373,00 €	373,00 €
Quadratour	559,00 €	559,00 €
Le Tennis Club de Lorette	710,00 €	1 353,50 €
Judo Club Loretane	1983,00 €	2 464,40 €
Les Edelweiss de Lorette	1162,00 €	1 529,00 €
Karaté Club Lorette	1332,00 €	1 544,00 €
Le Basket club de Lorette	2581,07 €	2 925,30 €
BMX Club Vallée du Gier	150,00 €	431,00 €
Prévention Routière		150,00 €

Au titre des associations scolaires, culturelles :

	Montant voté pour 2021	Montant attribué pour 2022
FCPE (Lorette)	615,00 €	615,00 €
Arabesque	132,00 €	132,00 €
Université pour Tous	150,00 €	150,00 €
Dictée en fête	160,00 €	160,00 €
Jeunesse Au Plein Air	132,00 €	132,00 €
Lire et faire lire	132,00 €	132,00 €
Plaisir de Chanter	132,00 €	132,00 €
Parents d'élèves du CES Exbrayat	150,00 €	150,00 €
Association Sportive du CES Exbrayat	120,00 €	120,00 €
CERPI	133,50 €	133,50 €
EMAS LORETTE	2 030,00 €	2 500,00 €
BTP CFA Loire	300,00 €	350,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône	100,00 €	50,00 €

Au titre des associations sociales :

	Montant voté pour 2021	Montant attribué pour 2022
Aide alimentaire Lorettoise	550,00 €	560,00 €
ADMR Vallée du Gier		150,00 €
Banque Alimentaire de St Etienne	308,00 €	350,00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Lorette	150,00 €	150,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre	175,00 €	175,00 €
Dynamic Club	133,50 €	150,00 €
EURECAH 42 ^{ème} Rugissant		150,00 €
FNATH - Section de La Grand-Croix Lorette ST Paul en Jarez	150,00 €	150,00 €
Résurgence Transhépate	100,00 €	100,00 €
L'association vie libre section Rive de Gier	200,00 €	200,00 €
As de Trèfle	133,00 €	150,00 €
ADAPEI Vallée du Gier	739,00 €	1 000,00 €
Le Souvenir Français -Section Cantonale	134,00 €	150,00 €
FEMMES ELUES DE LA LOIRE	133,50 €	135,00 €
LOIRE ALZHEIMER	200,00 €	200,00 €
Les restos du Cœur		200,00 €
PRISME 21	200,00 €	200,00 €
Centre Social les Couleurs du Monde (pour information)	8 000,00 €	11 320,00 €
Crèche Coline et Colas (pour information)	53 000,00 €	53 000,00 €

Etant intéressé(e) et ne prend pas part au vote sur les délibérations suivantes :

- 2022-04-47- Pétanque Lorettoise : MME PELARDY Patricia
- 2022-04-48- FCPE Lorette : MME GASSA Amelle
- 2022-04-49- Université pour Tous : MME VERGNAUD Evelyne
- 2022-04-50- Dictée en Fête : MME BONNARD Joëlle
- 2022-04-51- Parents d'élèves du CES Exbrayat : MME GASSA Amelle
- 2022-04-52- EMAS Lorette : MME BONNARD Joëlle
- 2022-04-53- Aide Alimentaire Lorettoise : MME VERGER Eliane
- 2022-04-54- Anciens Combattants et victimes de guerre : M. TARDY Gérard

2022-04-55- Dynamic Club : MME CELIBERT Marcelle
2022-04-56- Résurgence Transhépate : M. TARDY Gérard
2022-04-57- Le Souvenir Français : M. TARDY Gérard
2022-04-58- Femmes Elues de la Loire : MME VERGER Eliane et MME ORIOL Evelyne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-59- REGLEMENT DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE ARNAUD BELTRAME

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement intérieur de la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME.

Afin d'adapter ce règlement à la nouvelle organisation souhaitée, Monsieur le Maire vous propose de le modifier et de l'autoriser à signer ce nouveau règlement, annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2 abstentions : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle.

2022-04-60- APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE ARNAUD BELTRAME

CONSIDERANT l'obligation de soumettre le POSS de la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME à l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De donner un avis favorable sur le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, modifié, pour la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME ;
- 2) De l'autoriser à le signer ;
- 3) D'assurer la diffusion de ces informations auprès des usagers et des personnels travaillant sur le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-61- SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS DES ASSISTANTS MATERNELS AVEC LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE : AVENANT N°1

Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance de la Commune de Lorette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-62- CESSION D'UN GARAGE SIS 51 RUE JEAN JAURES A MADAME VERCHERY

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'aliéner un garage de 16 m², faisant partie du lot n°3, situé au niveau R-1 de la copropriété le Villemagne sise 51 rue Jean Jaurès à Lorette à Madame Danielle VERCHERY pour 10 000 € ;
- 2) De prévoir que les frais de notaire soient à la charge exclusive, de l'acquéreur ;
- 3) De confier le soin d'authentifier cette vente, à Maître Hervé THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier ;
- 4) D'imputer les recettes au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-63- ENTRETIEN ET REPARATION DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire vous propose de définir une ligne directrice sur l'entretien à faire sur nos chemins ruraux. Cette ligne de conduite pourrait arrêter que la longueur d'un chemin rural prenant naissance sur une voirie publique desservant un îlot de plus de deux maisons d'habitation devrait être goudronnée par la Ville. Le reste du chemin resterait en pierres concassées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-04-64- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil Municipal en prend acte.

*Il est minuit quarante
La séance est levée.*

*Le Maire,
Gérard TARDY*

